

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

En exercice :	47	<p>L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire.</p> <p>Membres présents : Mme ALDERSLEY Anne-Leslye, Mme BAUMEL Annick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHAUVIN Violetta, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Eric, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELEPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DUMONT Magaly, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme GARDIN Isabelle, M. GAZENGEL Michel, Mme GUERIN Monique, M. HAMARD Denis, M. LABYT Jean-Louis, M. LEMETAYER Claude, M. PAYEN Jérôme, M. POREE Lionel, M. POULAIN Anthony, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle.</p> <p>Absents : Mme AMELINE Mariannick, M. BARRÉ Jean-Noël, Mme CHANVRY Alda (pouvoir à M. Cachera), Mme COQUEMAN Stéphanie, M. DELACHIEPNE Nicolas, M. DERIEUX Charles (pouvoir à Mme BAUMEL), Mme DOBETZKY Christelle (pouvoir à Mme DELÉPINE), Mme FILLATRE Jans, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean-Luc, M. GAVARD Jean Yves (pouvoir à Mme DESGRANGES), M. GROMELLON Jacques, Mme HAMON Catherine, Mme JOUENNE Laure, Mme MASSIN Emilie, M. PLIN Claude, M. ROBIDEL Sébastien (pouvoir à M. LABYT), M. RUBY Philippe.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme TRINCOT Rachelle</p>
Présents :	29	
Absents :	18	
Procurations :	5	
Votants :	34	
Date de convocation :		

Le 1^{er} mars 2019

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

2019/01 Débat d'orientations budgétaires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1
Vu le règlement intérieur du conseil municipal adopté lors de sa séance du 5 janvier 2016
Vu les débats de la commission des finances le 27 février 2019
Vu le rapport d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération, présenté par M. Bichon qui pointe notamment l'obligation de limiter les déficits à 3 % du produit intérieur brut (diapositive 8), l'exigence de l'État vis à vis des autorités publiques locales de limiter leurs dépenses (diapositive 9), les répercussions sur le montant des dotations aux collectivités locales des financements exceptionnels accordés par l'État (diapositive 13). Monsieur Bichon rappelle que le coefficient d'intégration fiscale est important pour le calcul de la dotation d'intercommunalité, qu'il faut par conséquent être vigilant en termes de restitution de compétences. Monsieur le Maire ajoute que l'on estime souvent que la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie exerce trop de compétences mais qu'il faut tenir compte de cet élément financier lorsque des restitutions de compétence sont envisagées. M. Dechancé estime que les Communes sont les vassaux de la Communauté d'agglomération, que l'on prélève sur l'ensemble du territoire pour accorder davantage aux grosses collectivités. De façon générale, les élus se félicitent de la création de la Commune nouvelle qui a permis à Pontorson de bénéficier de bonification de ses dotations sur les trois derniers exercices. Monsieur Bichon fait part des dispositions nouvelles concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative et la taxe générale sur les activités polluantes. L'augmentation de la TGAP aura de lourdes conséquences sur le taux de la TEOM si la CAMSMN ne parvient pas à réduire les ordures ménagères résiduelles. Monsieur

le Maire estime l'augmentation à 15 € par habitant en moyenne. Monsieur Lemetayer indique que la TEOM ne fonctionne pas à l'habitant et regrette que la CAMSMN ne se soit pas donné les moyens d'instaurer la redevance d'ordures ménagères. Monsieur Bichon partage la position de M. Lemetayer sur le fond mais ajoute que les délais ne permettraient pas de mettre en place la REOM à l'échelle de l'agglomération. Monsieur Cachera souhaiterait que le pesage des déchets soit étudié à l'exemple de Grenoble.

A l'unanimité, le conseil municipal

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019.

2019/02 Statuts de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie : compétence gendarmerie

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n° 2019/01/31 - 3 du conseil communautaire du 31 janvier 2019 décidant de modifier la compétence « Gendarmerie » et la note de présentation ;
Vu le courrier du président de la communauté d'agglomération Mont-Saint Michel Normandie notifié par courrier électronique le 12/02/2019 ;
Vu l'exposé de M. le Maire présentant le projet de construction de gendarmerie prévu à Ducey-Les Chéris et indiquant que lors de sa réunion du 31 janvier dernier, le conseil communautaire a décidé de ne conserver que les gendarmeries de Avranches, Isigny le Buat, Le Mont Saint Michel, Pontorson, Sartilly Baie-Bocage et par conséquent de restituer la gendarmerie de Ducey-Les Chéris

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la modification de compétence décidée par le conseil communautaire.

2019/03 Convention avec l'Établissement public foncier Normandie – anciennes classes (rue Claude Monet)

Vu l'avis du domaine sur la valeur du bien en date du 14/02/2019
Vu l'avis de la commission des finances du 27/02/2019
Considérant que dans le cadre de l'aménagement du quartier et de la construction de l'école maternelle il est nécessaire de déconstruire les anciennes classes en préfabriqué situées 5 rue Claude Monet à Pontorson
Considérant que cet immeuble appartient à la Commune de Pontorson

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE DE DEMANDER l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière pour la parcelle AI 106p pour une superficie d'environ 490m²,
- S'ENGAGE à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

2019/04 Convention avec l'Établissement public foncier Normandie – parcelle AB 9 (propriété CH Estran)

Vu l'avis de la commission des finances du 27/02/2019

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale en date du 5 mars 2019

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité d'aménager l'entrée Ouest, voie d'axes au Mont Saint Michel depuis la Bretagne et de mettre en valeur le Couesnon et ses berges. L'aire de stationnement et les aménagements paysagers permettront de valoriser cette porte d'entrée dans la Région, de renforcer l'attractivité de la Commune et de faciliter les accès à la voie verte et à la base de loisirs.

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en vente de la parcelle cadastrée AB 9 pour une superficie de 2043 m² sur laquelle est édifiée une maison d'habitation et des dépendances, inoccupées depuis plusieurs années.

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, M. le Maire propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB 9 pour une contenance de 2043 m²,
- DEMANDE l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,
- S'ENGAGE à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

2019/05 Convention avec l'Établissement public foncier Normandie – parcelle AB 73 (chaussée de Villechével, rue du Viel hôpital)

Vu l'avis de la commission des finances du 27/02/2019

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale en date du 5 mars 2019 concernant la parcelle AB 73
Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité d'aménager l'entrée Ouest, voie d'axes au Mont Saint Michel depuis la Bretagne et de mettre en valeur le Couesnon et ses berges. L'aire de stationnement et les aménagements paysagers créés permettront de valoriser cette porte d'entrée de la Région, de renforcer l'attractivité de la Commune et de faciliter les accès à la voie verte et à la base de loisirs. Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, M. le Maire propose de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie.

Considérant que la parcelle AB 73 d'une contenance de 1469 m² appartient à la Commune de Pontorson

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DEMANDE l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,
- S'ENGAGE à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

2019/06 Convention avec l'Établissement public foncier Normandie – parcelle ZC 46 (installation de traitement de l'eau)

Vu l'avis de la commission des finances du 27/02/2019

Vu l'avis des domaines en date du 1/03/2019 sur la valeur vénale de la parcelle ZC 46

Considérant que le projet d'aménagement de l'entrée Ouest et la mise en valeur de la voie verte nécessite la déconstruction des installations situées sur cette parcelle et la création d'une aire de stationnement paysagère

Considérant que cette parcelle appartient à la Commune de Pontorson

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DEMANDE l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,
- S'ENGAGE à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

2019/07 Maison des assistantes maternelles : demande de subvention à la Caisse d'allocations familiales

Vu le projet de création d'une maison des assistantes maternelles (MAM) dans l'ancienne mairie annexe de Boucey présenté par l'association la Ronde des fées
Madame Delépine présente les travaux nécessaires au vu du compte rendu dressé par la PMI et explique qu'une MAM peut accueillir de 2 à 4 assistantes maternelles qui peuvent recevoir jusqu'à 12 enfants. L'association comptera dans un premier temps deux assistantes maternelles et pourra accueillir 6 enfants. Actuellement des familles de Pontorson choisissent de mettre leurs enfants en garde chez des assistantes maternelles de Saint James faute de choix à Pontorson. Suite à la demande de Mme Schwan, Mme Delépine ajoute que la structure devrait ouvrir en septembre si tout va bien et que les inscriptions se font directement auprès des assistantes maternelles concernées après un contact avec l'animatrice du Relais assistantes maternelles (RAM). Monsieur le Maire ajoute que cette initiative s'inscrit dans le projet politique de la municipalité, qu'elle est complémentaire au projet de structure d'accueil petite enfance porté par la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie. Monsieur Belloir complète en indiquant que si ce projet a la chance de voir le jour il serait opérationnel dès 2019 alors que le projet communautaire fonctionnera à compter de 2022.

Considérant que les travaux et achats pris en charge par la Commune sont estimés à 31 219 € HT

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention d'investissement correspondant à 30 % du montant HT des travaux, plafonnée à 10 000 € et à réaliser toute démarche nécessaire à l'accomplissement de ce projet.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et qu'il n'y a pas de question, M. le Maire lève la séance à 21 h 35.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.**

**André DENOT
Maire de Pontorson**



**Rachelle TRINCOT
Secrétaire de Séance**